



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale

DATE

Français

Original : anglais

Vingt-septième session du Conseil d'administration/

Forum ministériel mondial sur l'environnement

Nairobi, 18–22 février 2013

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Budget et programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015,
Fonds pour l'environnement, et questions administratives et budgétaires**

**Gestion des Fonds d'affectation spéciale et des contributions
à des fins déterminées**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport est soumis au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-septième session en vue de lui présenter des informations et de lui proposer des mesures à prendre sur la gestion des Fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées à l'appui du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

* UNEP/GC.27/1.

I. Mesures que pourrait prendre le Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision libellée de la manière présentée par le Comité des représentants permanents dans le document UNEP/GC.27/L.1.

II. Gestion des Fonds d'affectation spéciale

2. La présente section décrit les différentes mesures que le Directeur exécutif a prises ou se propose de prendre en ce qui concerne les Fonds d'affectation spéciale gérés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elle présente également les dépenses effectives des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2010-2011, les prévisions révisées des dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013 et les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2014-2015.

A. Rappel

3. Le système des Nations Unies comprend deux types de fonds d'affectation spéciale, à savoir les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et les fonds généraux d'affectation spéciale. Les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique servent à fournir une assistance aux pays en développement pour leur développement économique et social. Dans le cas du PNUE, cette catégorie comprend les fonds d'affectation spéciale pour les dépenses de personnel qui servent à financer les services d'administrateurs auxiliaires et d'administrateurs de programme hors classe. Les fonds généraux d'affectation spéciale appuient des activités autres que celles relevant exclusivement de la coopération technique.

B. Fonds d'affectation spéciale

4. De plus, le PNUE établit une distinction entre les catégories suivantes de fonds d'affectation spéciale :

- a) Les fonds qui appuient directement le programme de travail du PNUE;
- b) Les fonds qui appuient les conventions, les protocoles et les programmes pour les mers régionales, administrés par le PNUE;
- c) Les fonds qui appartiennent à une catégorie particulière d'activités appuyées par le PNUE.

5. Au 31 octobre 2012, il y avait 97 fonds d'affectation spéciale actifs, répartis comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1

Fonds d'affectation spéciale actifs au 31 octobre 2012

<i>Description</i>	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (à des fins générales)</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (personnel)</i>	<i>Total</i>
Appui direct au programme de travail du PNUE	16	25	16	57
Appui aux conventions, aux programmes pour les mers régionales et aux protocoles	31	3	-	34
Catégorie particulière de fonds d'affectation spéciale	-	6	-	6
Total	47	34	16	97

6. Dans la catégorie particulière de fonds d'affectation spéciale figure le Fonds d'affectation spéciale en faveur du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, pour lequel le PNUE fait fonction de trésorier et comptabilise les recettes et les décaissements (y compris les billets à ordre). Le PNUE est également un des agents d'exécution du programme du Fonds multilatéral et il a créé un fonds d'affectation

spéciale distinct, le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique aux fins de l'exécution des activités du Fonds multilatéral par le PNUE. Les fonds d'affectation spéciale financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), associés au programme qu'il finance en grande partie et pour lequel le PNUE est un organisme d'exécution, appartiennent également à cette catégorie. Le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour le Fonds pour l'environnement mondial est le principal fonds d'affectation spéciale destiné à la mise en œuvre par le PNUE du Programme de travail du FEM. Parmi les autres Fonds d'affectation spéciale rentrant dans cette catégorie, on peut citer le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la gestion du programme d'action national pour l'adaptation PNUE/FEM destiné aux pays les moins avancés, le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la mise en œuvre du mécanisme défraiement du Fonds pour l'environnement mondial qui fournit un appui administratif pour la mise en œuvre par le PNUE du programme du FEM, le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la gestion du Fonds spécial PNUE/FEM pour les changements climatiques, et le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la gestion du Fonds de mise en œuvre PNUE/FEM pour le Protocole de Nagoya.

7. Depuis la vingt-sixième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, le Directeur exécutif a créé dix nouveaux fonds d'affectation spéciale (voir tableau 2).

Tableau 2

Nouveaux fonds d'affectation spéciale créés depuis la vingt-sixième session du Conseil d'administration

<i>Description</i>	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (à des fins générales)</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (personnel)</i>	<i>Total</i>
Appui direct au programme de travail du PNUE	1	4	-	5
Appui aux conventions, aux programmes pour les mers régionales et aux protocoles	1	-	-	1
Catégorie particulière de fonds d'affectation spéciale	-	1	-	1
Total	2	5	-	7

8. Des résumés des dépenses effectives pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant estimatif des dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013, ainsi que les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2014-2015, ventilés suivant les différentes catégories de fonds d'affectation spéciale, figurent ci-après dans les tableaux 3, 4 et 5, respectivement.

9. Pour l'exercice biennal 2010-2011, les dépenses s'élevaient à 734,3 millions de dollars, dont 162,6 millions pour les fonds d'affectation spéciale appuyant directement le programme de travail du PNUE, 192,3 millions pour les conventions, protocoles et les programmes pour les mers régionales et 379,3 millions pour les comptes spéciaux et les fonds d'affectation spéciale (voir tableau 3).

Tableau 3

Dépenses effectives au titre des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2010–2011
(en milliers de dollars)

<i>Description</i>	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (à des fins générales)</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (personnel)</i>	<i>Total</i>
Appui direct au programme de travail du PNUE	70 095	83 555	8 970	162 620
Appui aux conventions, aux programmes pour les mers régionales et aux protocoles	157 208	35 121	-	192 329
Catégorie particulière de fonds d'affectation spéciale	379 337	-	-	379 337
Total	606 640	118 676	8 970	734 286

10. Pour l'exercice biennal 2012–2013, le montant estimatif total de dépenses de 777,4 millions de dollars pour l'exercice biennal peut être ventilé de la façon suivante : 157,0 millions de dollars pour les fonds d'affectation spéciale appuyant directement le programme de travail du PNUE, 186,3 millions de dollars pour les fonds d'affectation spéciale en faveur des conventions, des protocoles et des programmes pour les mers régionales et 434,1 millions de dollars pour les comptes spéciaux et fonds d'affectation spéciale à des fins particulières (voir tableau 4).

Tableau 4

Montants estimatifs des dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2012-2013
(en milliers de dollars)

<i>Description</i>	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (à des fins générales)</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (personnel)</i>	<i>Total</i>
Appui direct au programme de travail du PNUE	56 251	87 098	13 664	157 013
Appui aux conventions, aux programmes pour les mers régionales et aux protocoles	145 520	40 758	-	186 278
Catégorie particulière de fonds d'affectation spéciale	434 108	-	-	434 108
Total	635 879	127 856	13 664	777 399

11. Pour l'exercice biennal 2014–2015, les prévisions de dépenses s'élèvent à 663,3 millions de dollars, dont 109,5 millions pour des fonds d'affectation spéciale appuyant directement le programme de travail du PNUE, 186,3 millions pour les conventions et les programmes pour les mers régionales et 367,5 millions au titre des comptes spéciaux et des fonds d'affectation à des fins particulières (voir tableau 5).

Tableau 5
Provisions de dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2014-2015
(en milliers de dollars)

<i>Description</i>	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (à des fins générales)</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (personnel)</i>	<i>Total</i>
Appui direct au programme de travail du PNUE	41 500	60 000	8 000	109 500
Appui aux conventions, aux programmes pour les mers régionales et aux protocoles	145 520	40 758	-	186 278
Catégorie particulière de fonds d'affectation spéciale	367 513	-	-	367 513
Total	554 533	100 758	8 000	663 291

C. Contributions à des fins déterminées

12. Conformément aux règles de gestion financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement (règles 204.1 et 204.2), le Directeur exécutif peut accepter des contributions à des fins déterminées sous la forme de contributions convenues, que des gouvernements, des organisations partenaires ou de soutien ou d'autres fournissent en espèce ou en nature pour appuyer des activités, services ou installations déterminés, et qui sont décrites dans des documents de projets distincts.

13. Sur un montant total de 112,0 millions de dollars de dépenses au cours de l'exercice biennal 2010–2011, 88,8 millions ont été affectés à l'appui direct au programme de travail du PNUE et 21,4 millions ont été consacrés à des activités menées au titre de conventions, programmes et protocoles pour les mers régionales. Cela représente une augmentation globale de 12,2 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, lorsque le montant total cumulé des dépenses au titre des contributions à des fins déterminées était de 99,8 millions de dollars.

14. Selon les estimations du PNUE, les dépenses au titre des contributions à des fins déterminées pour 2012–2013 et 2014–2015 à l'appui du programme de travail du PNUE devraient avoisiner 84,9 et 92,5 millions de dollars, respectivement. Les contributions à des fins déterminées destinées aux conventions, programmes et protocoles pour les mers régionales devraient légèrement diminuer pour passer de 21,4 millions de dollars en 2010–2011 à 19 millions de dollars en 2012–2013 et augmenter à 23,9 millions de dollars en 2014–2015. Les contributions à des fins déterminées pour des programmes de catégorie particulière (FEM) pour l'exercice biennal 2012-2013 devraient diminuer pour s'établir à 1,6 million de dollars et diminuer encore jusqu'à 1,5 million en 2014-2015.

15. Les dépenses effectives pour l'exercice biennal 2010–2011 et les prévisions de dépenses pour les exercices biennaux 2012–2013 et 2014–2015 sont ventilées dans le tableau 6.

Tableau 6
**Contributions à des fins déterminées pour les exercices biennaux 2010-2011, 2012-2013
 et 2014-2015**

(en milliers de dollars)

<i>Contributions à des fins déterminées pour:</i>	<i>2010-2011 Dépenses effectives</i>	<i>2012-2013 Montants estimatifs révisés des dépenses</i>	<i>2014-2015 Prévisions de dépenses</i>
Appui direct au programme de travail du PNUE	88 776	84 872	92 500
Appui aux conventions, aux programmes pour les mers régionales et aux protocoles	21 443	19 096	23 900
Catégorie particulière de fonds d'affectation spéciale	1 848	1 563	1 500
Total	112 067	105 531	117 900

16. Le tableau 7 résume les dépenses imputées sur les ressources extrabudgétaires pour les trois exercices biennaux allant de 2010-2011, 2012-2013 et 2014-2015. La diminution de l'appui direct au programme de travail du PNUE prévue pour 2014-2015 permet d'accroître le budget du Fonds pour l'environnement pour cette période tout en maintenant le budget total au même niveau que celui approuvé pour 2012-2013.

Tableau 7
Résumé des dépenses pour les trois exercices biennaux 2010-2011, 2012-2013 et 2014-2015

(en milliers dollars)

<i>Exercice biennal</i>		<i>Fonds général d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (à des fins générales)</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (personnel)</i>	<i>Contributions à des fins déterminées</i>	<i>Total</i>
2010-2011	Appui direct au programme de travail du PNUE	70 095	83 555	8 970	88 776	251 396
	Appui aux conventions, aux programmes pour les mers régionales et aux protocoles	157 208	35 121		21 443	213 772
	Catégorie particulière de fonds d'affectation spéciale	379 337			1 848	381 185
	Total	606 640	118 676	8 970	112 067	846 353
2012-2013	Appui direct au programme de travail du PNUE	56 251	87 098	13 664	84 872	241 885
	Appui aux conventions, aux programmes pour les mers régionales et aux protocoles	145 520	40 758		19 096	205 374
	Catégorie particulière de fonds d'affectation spéciale	434 108			1 563	435 671
	Total	635 879	127 856	13 664	105 531	882 930
2014-2015	Appui direct au programme de travail du PNUE	41 500	60 000	8 000	92 500	202 000
	Appui aux conventions, aux programmes pour les mers régionales et aux protocoles	145 520	40 758		23 900	210 178
	Catégorie particulière de fonds d'affectation spéciale	367 513			1 500	369 013
	Total	554 533	100 758	8 000	117 900	781 191

17. Le document UNEP/GC.27/INF/6 contient des tableaux fournissant le détail des dépenses effectives pour l'exercice biennal 2010–2011, les montants estimatifs révisés des dépenses pour l'exercice biennal 2012–2013 et des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2014–2015 pour tous les fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUE.
